

ASSOMAX

La voix des familles

Écouter. Témoigner. Protéger. Agir.

**Présentation de l'association
et de ses travaux**

**Rendre visibles les morts
pour protéger les vivants.**



Dossier de travail
22 septembre 2026

Écouter. Témoigner. Protéger. Agir.

60

personnes dans le collectif.
Certaines représentent
plusieurs proches.

27

adhésions et soutiens
26 personnes + 1 association

10

familles accompagnant
un proche en consommation,
soutenues par ASSOMAX.

Soutenir, informer et orienter les proches.

Dignité, non-jugement, solidarité et confidentialité.
Respect du rythme et des choix de chacun.

Effectifs associatifs au 22 septembre 2026. Les 27 adhésions et soutiens incluent deux donateurs simples.

Sources : [\[01\] ASSOMAX](#) [\[02\] Association](#) [\[03\] Accompagnement](#) [\[48\] Play Safe](#) Archives I1 (p.38)

Partenaire



13 familles endeuillées, 9 situations documentées

13

familles endeuillées en lien avec ASSOMAX, à des degrés d'engagement différents.

9

situations documentées, à présenter confidentiellement à l'oral.

30+

autres décès portés à sa connaissance, sans documentation systématique.

Porter neuf situations mobilise déjà fortement une petite association.

Bilan de notre accompagnement. Les neuf dossiers seront présentés uniquement à l'oral, confidentiellement.

Des mots pour les proches. Des faits pour agir.

58 articles sur le site

18 Vécu & psychologie Mettre des mots sur ce que traversent les proches.	15 Produits & risques Comprendre les effets des produits et les situations à risque.
14 Enjeux citoyens Relier les histoires aux responsabilités collectives.	11 entrées Presse Faire connaître les familles et porter leurs demandes.

22 pièces publiées
15 courriers sortants
7 réponses

Le Club de Mediapart
Participez au débat

5 billets du Club
9 vidéos
1 événement réalisé

Inventaire au 22 septembre 2026. Les cinq billets du Club de Mediapart sont inclus dans les onze entrées Presse.

25 JUILLET 2025

« Overdose ou suicide »

À la fin de sa déposition, Pierre Bain, aujourd'hui président d'ASSOMAX, rapporte ces mots. Il estime que la police veut conclure au suicide.

La famille médiatise l'affaire pour qu'elle ne soit pas refermée. Son engagement commence là.

Témoignage de Pierre Bain, président d'ASSOMAX et compagnon de Maxime Gallic.

Sources : [09] [Sud Ouest 2025](#) [52] [Relais Sud Ouest 2025](#)

BORDEAUX

Chemsex : le décès d'un trentenaire interrogé

Un homme de 32 ans, qui venait de fuguer d'un hôpital psychiatrique, a trouvé la mort. L'hypothèse d'un accident lié au chemsex est avancée par ses proches

« Il est mort à cause du chemsex. » C'est la conviction des proches de Maxime. Le corps de cet homme de 32 ans a été découvert dans un appartement de la rue Maucoudinat, à Bordeaux, le 19 juillet, vers 19 heures. Peu avant, il semble établi que la victime participait, depuis plusieurs heures, à une partie fine avec plusieurs hommes sur fond de consommation de produits stupéfiants. C'est d'ailleurs l'un d'eux qui a appelé les secours en voyant le corps inanimé. Une enquête confiée à la police est

en cours pour le savoir. Le jeune homme était en fugue d'un hôpital psychiatrique. La piste du suicide ne serait pas encore écartée.

Mais les amis de Maxime croient plutôt à l'hypothèse de la soirée chemsex qui aurait dérapé : « C'était certes une personne fragile, mais ce jour-là, il passait un bon moment et ça s'est mal terminé », confie un ex-compagnon, qui espère des poursuites pour non-assistance à personne en danger.

Jonathan Guérin

2 MAI 2026

Donner un visage à une vie

Pierre Bain, aujourd'hui président d'ASSOMAX, prend la parole pour son compagnon, Maxime.

Sans notoriété préalable, il tente de porter une histoire individuelle dans le débat public. Pour que les victimes aient un visage et que leurs proches soient écoutés.

Le passage d'une histoire personnelle à une demande publique.

Sources : [10] Sud Ouest mai [53] Relais Sud Ouest mai

Focus

SUD OUEST Samedi 2 mai 2026

9

Jonathan Guérin
jguerin@sudouest.fr

Il s'appelait Maxime Gallic et avait la trentaine. Son corps a été retrouvé le 19 juillet 2025 à Bordeaux. Pierre Bain, un de ses meilleurs amis, l'assure : « Il est une victime du chemsex. » Le mot désigne des rapports sexuels « augmentés » sous l'effet de drogues, souvent en groupe. Ce jour-là, une orgie de ce type était organisée dans un appartement de la rue Moussendinat.

Selon ce proche, il serait injuste de n'y voir qu'un accident : « C'est une overdose. Mais elle n'a été rendue possible que parce qu'un des partenaires de Maxime est allé chercher du GHB (1). Pour moi, la faute revient à la personne qui a fourni la drogue. » C'est pourquoi la famille a porté plainte : « Nous penchons pour la qualification pénale de mise en danger de la vie d'autrui », révèle M^{re} Gwenhaëlle Barral, avocate des parents de la victime. Qui tiennent à préciser : « Maxime était un élève studieux et surdoué, major de promotion puis cadre dans l'assurance et l'audit. Il a vu sa trajectoire basculer en l'espace de trois ans après sa rencontre avec le chemsex et les nouvelles drogues de synthèse. »

Des affaires médiatiques

Ce cas met en lumière les nombreux problèmes autour du chemsex. Le grand public semble avoir découvert ce phénomène assez récemment, avec l'affaire Pierre Palmade, ou encore avec un conseiller régional LR des Pays de la Loire, mort en septembre 2025 lors d'une soirée mêlant sexe et drogues. Ce cocktail fournit l'étymologie du mot chemsex : il vient de l'anglais « chemical » (produit chimique) et « sex ». Les substances utilisées sont nombreuses : 3-MMC, cocaïne, méthamphétamine, MDMA... En 2020, le « New York Times » a comparé le chemsex à l'épidémie de Sida qui a frappé la communauté gay dans les années 1980.

En France, on a détecté ces pratiques dès les années 2000. Mais on constate un essor au début des années 2010. « Nous avons commencé

« J'ai vu émerger le phénomène du chemsex, sans réponse sanitaire en face »

à avoir en consultation les premiers chemsexuels à partir de cette année, avant qu'une grande vague n'arrive », se remémore Philippe Batel. Cet addictologue au centre hospitalier Camille-Claude d'Angoulême (16) a participé, en 2022, à la première grande étude publique en France sur le phénomène. Elle permet de comprendre que les premiers concernés sont les hommes ayant des rapports sexuels avec les

Le chemsex est-il en train de devenir un enjeu de santé publique ?

Un trentenaire est mort à Bordeaux lors d'une partie fine sur fond de consommation de drogues. Ses proches veulent alerter sur les dangers du chemsex

hommes. Mais combien sont-ils ? L'étude part du postulat que l'application Grindr, premier site de rencontre gay en France, revendiquait en 2020 plus de 500 000 utilisateurs français. « Ce qui pourrait donner lieu à une estimation très grossière de 100 000 à 200 000 personnes potentiellement concernées par ce type de pratiques. »

À Bordeaux, le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (Casard de la rue Plantierose) ne désemplit pas : « Nous avons des consultations pour le chemsex presque tous les jours », dévoile Aurélie Lazes-Charmetan, la cheffe de projet. Ces rendez-vous dédiés ont commencé en 2016 : « J'ai vu émerger le phénomène du chemsex, sans réponse sanitaire en face. Je me suis dit qu'il y avait une carte à jouer en termes de santé publique. Depuis, on a vu une augmentation des demandes de prise en charge. »

« Ils ont perdu le contrôle »

Qui sont les patients ? Certains ont complètement perdu le contrôle de

l'usage du produit, atteste l'addictologue. La particularité, c'est qu'on est vraiment à la croisée de la chimie et de la sexualité. Les deux s'imbriquent et les consommateurs finissent par arriver dans une impasse d'un point de vue sexuel. » Les Casard permettent aux utilisateurs d'analyser les substances avant de les consommer, grâce à un laboratoire où un chimiste effectue un test en direct. Ensuite, les addictologues accompagnent les patients dans une démarche de ralentissement de la consommation, ou même d'arrêt. Cela peut conduire jusqu'à l'hospitalisation, où sera pratiqué un sevrage.

Mais que font les pouvoirs publics ? « On se sent un peu délaissés par l'État », assume Jean-Patrick Fabre, cofondateur de l'association Chems Pause. « Il faudrait qu'ils s'emparent du sujet pour éveiller les consciences. Nous pensons qu'ils ne sont pas à la hauteur de ce sujet de santé publique. » Celui qui a lui-même pratiqué le chemsex alerte : « On voit des jeunes qui commencent leur sexualité avec la drogue. D'autres perdent leur job et se retrouvent à la rue à cause de ça. On voit bien les conséquences sanitaires et sociales, mais l'État reste aux abonnés absents. Nous, on dit que c'est une épidémie. Elle est hors de contrôle. » C'est ainsi que plusieurs associations ont lancé Avril utile, une mobilisation d'un mois pour sensibiliser à la cause. « On alerte notamment sur la banalisation des drogues dans l'espace public », explique Michel Mau, de Pay Safe, association co-créatrice d'Avril utile. « Avec une simple requête sur un moteur de recherche, on tombe sur des sites marchands proposant des produits. Nous demandons aux géants du web de proposer des messages pour la réduction des risques. »

Quid des politiques ?

Les politiques s'emparent timidement de ce sujet connexe au narcotrafic. Anne Sourys, sénatrice (Les Écologistes) de Paris, a déposé une proposition sur la prévention des risques et dommages liés au chemsex. Une des propositions phares consiste à protéger les personnes qui, au cours d'une orgie avec drogue, alerteraient les secours. « C'est une proposition pragmatique, insiste-t-elle. Il ne faut pas priver les personnes qui aident les victimes, car ça conduit à laisser mourir des gens. Il y a vraiment un constat d'inefficacité dans la législation actuelle, avec un risque de non-assistance à personne en danger. Aujourd'hui, quand des pompiers sont appelés pour une overdose liée au chemsex, ils préviennent la police. Désormais, quand on sollicite les secours, on ne doit plus être sanctionné. » L'hypothèse vaut dans un cadre privé, mais il concerne aussi certains commerces spécialisés. « Quand la clientèle se livre au chemsex dans un établissement de nuit, il est hors de question de mettre à la porte quelqu'un qui se sentira mal », analyse Rémi Calmon, président du Syndicat des nouvelles entreprises gay. « On appelle les secours, mais on sait qu'on fera face à l'administration, qu'il va chercher quelle est la responsabilité de l'exploitant. Or, sauf en cas de complicité ou de laxisme, notre responsabilité est nulle : on ne peut pas mettre un vigile derrière chaque client. »

(1) GHB : drogue de synthèse sédatrice, dite « de viol ». Potentiellement mortelle.

Proche du GHB, qu'on retrouve dans des nettoyants pour jantes de voiture qui, ingéré, se transforme en GHB.

3-MMC, GHB... Plusieurs substances sont utilisées pour le chemsex, mais toutes induisent une dépendance. Les associations tentent d'alerter les pouvoirs publics. ILLUSTRATION EBC LAUMOND / AFP



14 AOÛT 2026

Après l'article, les commentaires

Sur Facebook, des réactions violentes et culpabilisantes frappent les proches. La mort devient un prétexte au jugement.

Au deuil s'ajoute une autre épreuve : défendre la dignité de la personne disparue.

BORDEAUX

Mort du chemsex : « On espère que justice soit faite »

Maxime, 32 ans, aurait fait une overdose en 2025 lors d'une soirée chemsex. Sa famille entame un combat judiciaire pour que les responsabilités soient établies

C'était il y a un an, mais la douleur est toujours vive. Les proches de Maxime Gallic sont désormais mobilisés pour élucider les circonstances de sa mort. Le jeune homme de 32 ans est décédé le 19 juillet 2025, à Bordeaux. Il était dans un appartement où se déroulait une soirée chemsex (1). Le plus probable est qu'une overdose lui ait été fatale.

Mais quelqu'un est-il responsable ? Voilà la question qui hante sa famille. Notamment Corinne, sa belle-mère. « Je l'ai élevé depuis ses 6 ans », raconte-t-elle depuis le Pays basque. Elle décrit un garçon autrefois équilibré : « Maxime était très solaire. Il avait une vie stable, structurée, avec des repères. Et puis à la suite d'une fragilisation professionnelle, il a commencé à consommer de la drogue en 2021. » La suite s'ap-

parente à une descente aux enfers. La consommation de stupéfiants se renforce. Maxime perd pied. Il est hospitalisé plusieurs fois dans des cliniques psychiatriques. Jusqu'à ce jour tragique.

Une association dédiée

Pierre Bain était le meilleur ami du défunt. Il a créé, en sa mémoire, AssoMax1993 : « Le travail de l'association vise notamment à déstigmatiser, pour les familles, la mort par overdose, qui reste très difficile à nommer et à faire reconnaître. Il vise aussi à mieux éclairer la notion d'emprise chimique, qui nous semble centrale et encore mal comprise. » Le Parisien soutient aussi la famille dans son combat judiciaire : « Ce genre de cas est très difficile à judiciariser, mais on espère que justice soit faite. Il y avait quatre autres



Maxime avait 32 ans quand il est mort, en juillet 2025 à Bordeaux, vraisemblablement des suites d'une overdose.

FAMILLE GALLIC

participants à la soirée chemsex. À quelle heure ont-ils appelé les secours ? » M^e Gwennhaëlle Barral développe les éléments qui l'interrogent : « Dans le cadre de l'enquête pénale en cours, il y a la question de la mise en danger d'autrui pour les personnes ayant vendu la drogue ou ayant été présentes au moment de l'overdose. »

« Il faut de la prévention »

L'avocate de la famille s'attend donc à un marathon judiciaire : « On sait bien que le temps de la justice peut être long... S'il le faut, nous ferons une demande d'ouverture au contradictoire. Nous souhaitons qu'il y ait des investigations et des réquisitions car il semblerait que certains éléments ne soient pas assez éclaircis et explorés. Si jamais l'enquête était classée, nous pourrions donc demander l'ouverture d'une information judiciaire au-

près d'un juge d'instruction. Et si cela nous était refusé, on pourrait se constituer partie civile. »

L'autre axe d'attaque vise les plateformes : « On peut envisager une responsabilité de l'application Grindr », note M^e Barral. En effet, si Grindr est, à la base, un site de rencontre gay, la plateforme est aussi utilisée pour se fournir en drogue entre utilisateurs. C'est à ce titre qu'une action pourrait être envisagée.

Pierre Bain espère que le cas de Maxime servira d'exemple pour ceux qui sont fragilisés par leurs addictions : « On ne veut pas que d'autres personnes subissent ça. Il faut qu'il y ait de la prévention, de l'information, et une prise en charge adéquate. »

Jonathan Guérin

(1) Le chemsex désigne des rapports sexuels, souvent en groupe, sur fond de drogue.

Réactions observées après la publication. Elles ne représentent pas l'ensemble des lecteurs.

Sources : [11] Sud Ouest août [54] Relais Sud Ouest août [12] Strobo

Après le décès, des portes qui se ferment

Des soins rompus

Des parcours interrompus, parfois avant le décès. Des proches qui ne savent plus vers qui se tourner.

Des examens absents

Des examens non réalisés et des questions qui restent sans réponse sur les causes de la mort.

Des démarches sans fin

Des familles qui rassemblent elles-mêmes les pièces et relancent pour que le dossier soit regardé.

Pour les proches, le sentiment que tout pousse à refermer l'affaire.

Constats issus de nos dossiers. Nous demandons leur examen lors d'auditions confidentielles.

Sources : [\[32\] Saisine 13 mai](#) [\[36\] Courrier 23 juillet](#) Archives I1 (p.38)

8 SEPTEMBRE 2026

Le choix de Strobo : une visibilité maîtrisée

Nous avons choisi Strobo pour porter une parole politique dans un média communautaire.

Nous ne sommes pas encore prêts à une exposition dans les grands médias nationaux. Nous avançons à un rythme compatible avec nos moyens et ceux des familles.

Communautés par Pierre Bain de l'association ASSOMAX

OVERDOSES PAR CHEMSEX : POURQUOI NOS MORTS NE COMPTENT PAS ?

Pierre Bain a perdu son compagnon par overdose, il y a un an, dans le cas de pratiques chemsex. Il a fondé, avec une famille endeuillée par la perte de leur fils dans les mêmes circonstances, l'association ASSOMAX qui met en contact et accompagne les proches de victimes du chemsex. Il a confié à *Strobo* un témoignage poignant, et une tribune puissante, sur la nécessité en France de répertorier les overdoses dans un cadre préventif.

Maxime Gallic, mon compagnon de vie pendant douze ans, est mort à Bordeaux le 19 juillet 2025, à 32 ans, trois ans après que le chemsex me l'a arraché au terme de neuf ans de vie commune. Je suis resté à ses côtés jusqu'à la dernière minute, au téléphone et sur cette appli de malheur, *Grindr*, mais j'étais à Paris ce jour-là. Je n'ai pas réussi à le sauver cette fois. Je l'aimais profondément. Le 25 juillet 2025, le quotidien *Sud Ouest* publiait un article intitulé : « Une mort liée au chemsex ? Le décès d'un trentenaire à Bordeaux interrogé ». Le même jour, convoqué à la brigade des stupéfiants, on m'a demandé : « Alors, overdose ou suicide ? », malgré ma déposition et les preuves enregistrées, comme si je devais choisir entre un fait physique et une intention.

Sud Ouest poursuivait l'enquête le 14 août 2026 avec un article titré : « Mort du chemsex à Bordeaux : On espère que justice soit faite ». Des questions essentielles y étaient abordées : Maxime avait été hospitalisé. Comment s'est-il retrouvé, fragilisé, dans une soirée chemsex ? Que s'y est-il passé ? Quand a-t-on appelé les secours ? Sa famille et moi interrogeons légitimement les circonstances et réclamons à la justice des éclaircissements. Mais d'abord des faits, sur une question simple et nécessaire : quel rôle *Grindr* a-t-il joué dans cette mort injuste ?

Un jugement moral sans pitié ni humanité

Sous le post Facebook de *Sud Ouest* reprenant l'article, une première salve de commentaires a réduit la mort de Maxime à la responsabilité individuelle. « Responsable », « choix », « assumer », « adulte », « majeur », « seul » et « faute » sont les mots qui reviennent le plus



Maxime Gallic
Source : photo de profil Grindr de Maxime, 18 juillet 2025

souvent. Maxime aurait choisi et devrait assumer son destin, sa mort ne poserait aucune question collective. Le vendeur de chems, l'application qui les a mis en relation, l'hospitalisation, la soirée et l'appel aux secours s'effacent derrière un jugement moral sans pitié. Une seconde salve de commentaires, d'abord minoritaires puis croissants, a répondu à ceux qui n'avaient souvent lu que le titre, l'article étant derrière un paywall. Elle a réintroduit des termes plus solidaires et humains comme « famille », « proches », « prévention », « maladie », « société », « trafic », « justice » et « dignité ». La « responsabilité » ne renvoie plus à la faute de la victime, mais à l'examen collectif des soins, secours, prévention et réponses publiques. Sans restituer la complexité des phrases, négations, raccourcis ou

8 SEPTEMBRE 2026

Une attaque politique assumée

Notre tribune met en cause des choix politiques et interpelle les élus. Nous portons le débat au-delà des échanges avec les administrations.

Compter les morts, enquêter et protéger chaque vie engagent la responsabilité des pouvoirs publics.



Premier nuage (à gauche) : la responsabilité individuelle. Source : compte Instagram Pierre ASSOMAX, 16 août 2026.

Deuxième nuage : une responsabilité collective à explorer. Source : compte Instagram Pierre ASSOMAX, 17 août 2026

la sécurité routière, elle relève vitesse, alcoolémie, autres drogues éventuelles, état de la chaussée et arrivée des secours. Elle compte les accidents du travail, les homicides et les féminicides, mort et comptage imposés mort après mort. Pour les overdoses, nous devons faire de même.

En 2024, on dénombre environ 3 500 morts d'overdose en Angleterre et au pays de Galles,

interrogations légitimes, nous avons établi deux nuages de mots, plus le mot apparaît, plus il est dominant dans le nuage. Ces deux schémas révèlent deux visions politiques et sociales de la prévention des addictions : l'une clôt le débat par la faute individuelle, l'autre questionne. L'économie du titre devient économie de la pensée.

Ce conflit est politique. La responsabilité individuelle est ce qui coûte le moins aux institutions, aux politiques et à l'État : si le mort est seul responsable, aucun soin ni dispositif de prévention n'a échoué, aucun moyen ne fait défaut, aucune politique ne doit être évaluée. Le consommateur paie de sa vie et porte toute la faute. Cette morale caractérise la politique française antidrogue : punir sans chercher ce qui pousse un jeune homme à se droguer, ne plus voir une personne à protéger, mais un comportement à corriger ou un délit à poursuivre. Cette médiatisation n'est pas fortuite. Depuis 2023, j'ai appris la mort de nombreux amis avec qui je faisais la fête dans les années 2000, avec ce refrain : « *Ils ne sont pas comptés, tout le monde s'en fout.* » Voyant l'hypothèse du suicide s'imposer, je me suis dit : « *Non, ils ne vont pas me la faire à moi.* » Avec l'accord de la famille de Maxime, nous avons choisi de médiatiser ce drame.

Nous avons également créé ASSOMAX pour interroger officiellement les institutions sur des questions partagées avec d'autres familles rencontrées et qui ont aussi perdu des proches dans les mêmes circonstances. L'association réunit des proches de victimes de drogues illicites et se spécialise dans les nouvelles drogues de synthèse, ou NPS.

La France sait compter lorsqu'une mort engage sa responsabilité. Pour

2000 en Allemagne et quelque 350 dans le dispositif français. Aucune réussite de prévention identifiable n'explique cet écart : on ne meurt pas moins d'overdose en France, la France ignore juste combien de personnes en meurent chaque année.

La France choisit de compter les morts qu'elle a envie de sauver

Ce silence rappelle comment, dans les années 1990, les personnes concernées, leurs proches, les militant.e.s et les associations ont dû rendre visibles les morts du VIH/sida, montrer des visages, produire des savoirs et forcer l'action publique. VIH/sida et overdoses diffèrent, mais la mécanique de l'abandon est connue. L'indifférence charrie une vieille idée : après tout, ce sont des « pédés ». Pas toujours prononcée, cette phrase prend sens dans l'absence de comptage.

La France lutte contre le narcotrafic là où cela se voit, rassure et nourrit le récit politique : opérations de police, saisies spectaculaires, démantèlements de points de deal, déclarations martiales, avec les quartiers populaires pour décor et leurs habitants pour responsables, bien qu'ils en subissent les trafics les premiers. Mais lorsqu'une overdose tue, la lutte devient discrète, voire inexistante : dans les situations connues d'ASSOMAX, les enquêtes sont rares et tout pousse au classement rapide. Une vie pèse moins que le cirque médiatique répressif.

À Bordeaux, après mon refus de répondre « suicide », les enquêteurs ont expliqué vouloir trouver le dealer ayant vendu le produit,

8 SEPTEMBRE 2026

Ouvrir le débat dans la communauté

Notre choix de Strobo a ouvert un échange politique dans un espace sensible au progrès social et aux idées de gauche.

Les commentaires Facebook reproduits ont suivi l'article sur Maxime. Ils témoignent de la stigmatisation subie par ses proches.

remonter intermédiaires et fournisseurs, puis retrouver les produits susceptibles d'avoir fait plusieurs morts pour stopper leur circulation. Ce sont des enquêtes pour homicide

involontaire. Les témoignages recueillis auprès des familles et proches de victimes d'overdose montrent l'importance des deux premiers jours suivant un décès. Si rien n'est recherché, noté ou transmis et que l'hypothèse d'un « suicide » arrive d'abord, l'overdose risque de ne plus être invoquée ni recherchée, faisant disparaître un signal préventif. Une toxicologie positive des mois plus tard ne garantit pas le comptage du décès, nous l'avons constaté.

Légitime et parfois indispensable pour établir les faits, poursuivre les fournisseurs et remonter les filières, mais aussi utile pour les proches pour effectuer leur travail de deuil, l'enquête pénale est souhaitée par la plupart des familles rencontrées. Mais le signal sanitaire ne doit pas en dépendre, et le choix leur appartient : certaines veulent poursuivre, d'autres n'en ont ni la force ni le besoin. Enquête ou non, le décès doit être compris et compté. Ne pas poursuivre ne doit ni l'effacer ni autoriser son classement en suicide ou un autre motif dont la France est experte. La justice cherche l'infraction, Assomax cherche à comprendre, la santé publique recueille le signal et organise la prévention sans imposer un dossier pénal aux proches.

À l'enquête ou à la qualification obscure, majoritaire dans les décès que nous accompagnons, s'ajoute une double peine : beaucoup d'assurances excluent les décès liés aux drogues. Un parent, conjoint.e peut ne bénéficier d'aucune indemnisation.

Ce sont des morts évitables

Le chemsex n'est pas une cause autonome de décès, mais un contexte de consommation. Il faut étudier les overdoses et les morts indirectes : intoxication, interactions médicamenteuses, défaut de secours, accident ou suicide. Tout ranger sous l'étiquette vague de « chemsex » stigmatise les hommes gays et les autres consommateurs, et masque ce qui les tue.

Ces morts ne surviennent pas nécessairement en soirée chemsex. Dans la plupart des cas connus d'ASSOMAX, l'initiation aux produits et pratiques a eu lieu dans ce contexte, mais une infime minorité

« Tout ranger sous l'étiquette vague de « chemsex » stigmatise les hommes gays et les autres consommateurs, et masque ce qui les tue »

y est morte. Les autres sont décédées ailleurs, parfois seules, loin de l'image des partouzes ou des fêtes. Un père a retrouvé son fils mort sur le canapé familial. L'initiation

à ces produits psychoactifs pouvant conduire à de lourds usages problématiques, prévenons les premières consommations et examinons le « comment » : quelles conditions, informations et protections au départ ?

Avec ASSOMAX, nous ne voulons pas seulement porter une mémoire privée : notre expérience doit servir à d'autres et rendre ces morts visibles. Une victime doit avoir un visage sans devenir un instrument ; les proches apportent des informations que les dispositifs ne recueillent pas.

Le 30 août, à Rosa Bonheur, nous avons marqué la veille de la Journée internationale de sensibilisation aux overdoses, sans présenter de mesure. A juste titre : il fallait d'abord rendre visibles les victimes et reconnaître les proches. Née à Melbourne en 2001, cette mobilisation existe dans plus de quarante pays. La France vient de lancer la sienne. Le comptage doit être exhaustif sans devenir pour autant une arme répressive : documenter faits et produits, éclairer les circonstances, améliorer les soins, permettre d'appeler les secours sans craindre des poursuites et évaluer les politiques répressives. C'est un travail de prévention essentiel.

Le 23 juillet, nous avons demandé au Premier ministre un travail commun de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur. Le 30 juillet, Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, la MILDECA, a répondu que l'expérience des familles et nos propositions alimenteraient les travaux institutionnels. Quand les familles arrivent sur un sujet, l'État sait devoir agir vite.

Nous attendons des réponses concrètes sur ces deux jours décisifs : qui empêche qu'une overdose disparaisse derrière une qualification trop rapide, suicide, accident ou AVC, qui informe les familles, recueille le signal sanitaire et compte sans enquête. Notre expérience montre que, sans enquête, l'overdose n'est actuellement comptée qu'en cas de décès à l'hôpital. Les pouvoirs publics doivent enfin expliquer pourquoi une politique prétendant remonter les filières consacre tant d'énergie à son spectacle et si peu aux morts. ■

50 STROBO

STROBO MAG

Commentaires Facebook après l'article sur Maxime, repris dans Strobo. Les retours sur la tribune sont distincts.

Sources : [11] Sud Ouest août [12] Strobo [47] Strobo n°49

Le stigmatisme enferme aussi la parole des proches



« J'ai peur qu'on pense que je suis une mauvaise mère. »

La honte imposée au consommateur atteint aussi sa famille. Elle peut empêcher de raconter, demander de l'aide ou témoigner.

Nuages de mots : commentaires Facebook après l'article sur Maxime, repris dans Strobo. Citation de proche anonymisée.

Comment le lien entre un décès et les drogues se perd

01

Un doute minimisé

Le doute n'est pas retenu, ni l'obstacle médico-légal.

02

Des traces perdues

Prélèvements, produits ou données utiles ne sont pas conservés.

03

Une cause inconnue

Sans analyse adaptée, le rôle des substances reste indéterminé.

04

Un signal absent

L'information manque pour notifier le décès et préciser sa cause.

Dès 2017, l'OFDT décrivait des pressions rapportées pour éviter l'obstacle médico-légal.

Mécanisme possible de perte du signal. L'OFDT documente des pressions rapportées dans une étude qualitative.

Une loi coercitive pour garantir chaque signalement

Les familles ne demandent pas une enquête pour chaque décès.

Le signal, dans tous les cas

Dès la suspicion, le médecin ou la police/gendarmerie utilise le formulaire d'addictovigilance, enquête ou pas.

Le choix des familles

Nous demandons que les familles puissent choisir qu'une enquête soit menée ou non.

Une loi coercitive

Signalement obligatoire, transmission traçable, contrôles et sanctions en cas de manquement.

Ce signal ouvre le suivi sanitaire du décès et son inscription dans un comptage provisoire, puis consolidé.

Réforme demandée : signalement autonome du choix d'enquête. Le droit actuel confie les décisions judiciaires au parquet.

Sources : [\[15\] CPP — art.74](#) [\[16\] CSP — déclaration](#) [\[36\] Courrier 23 juillet](#)

Des pistes numériques laissées sans réponse

9 dossiers transmis pour réexamen auprès des autorités

Maxime Gallic

Une enquête a eu lieu. Ses proches dénoncent l'absence d'investigations sur les plateformes et les traces numériques utiles.

Les huit autres situations

Des investigations absentes, limitées ou dont les familles ne comprennent pas les suites. Aucune exploitation numérique aboutie portée à leur connaissance.

Neuf dossiers transmis pour réexamen. Le cas de Maxime est public, les huit autres restent anonymes.

Sources : [\[11\] Sud Ouest août](#) [\[12\] Strobe](#) [\[36\] Courrier 23 juillet](#) Archives I1 (p.38)

DRAMES : une enquête de mortalité

≈ 350

**décès, hors abus médicamenteux
et méthadone**

Estimation ASSOMAX à consolider.
Périmètre restreint, non exhaustif.

Pour entrer dans DRAMES, un décès doit être notifié et suffisamment documenté, avec une toxicologie interprétable.

**Ce qui n'a pas été recherché
ou transmis peut manquer.**

DRAMES : méthode officielle en référence. Le repère ≈350 relève de notre estimation, à périmètre restreint.

Sources : [\[17\] DRAMES 2024](#) Archives I2 (p.38)

Une toxicologie positive ne garantit pas le signalement

Des capacités inégales

Tous les hôpitaux ne disposent pas des mêmes analyses. Certains produits échappent aux examens de routine.

Une remontée non automatique

Le résultat doit parvenir au circuit de vigilance. DRAMES repose sur des professionnels participants, notamment des toxicologues volontaires.

Dans un cas suivi, nous avons dû signaler nous-mêmes un décès hospitalier malgré une toxicologie positive.

Retour d'expérience anonymisé. Une analyse positive ne suffit pas à établir la cause du décès ni son inclusion.

Des milliers de morts. Des décomptes différents.

≈ 7 600

Union européenne
HORS Royaume-Uni

Minimum estimé pour 2024.
Données encore incomplètes.

Territoire	2024	Périmètre
Royaume-Uni	≈ 5 000	4 972 décès enregistrés « drug misuse »
Allemagne	2 137	Source policière BKA Définition nationale élargie
France ASSOMAX	≈ 350*	Estimation associative Périmètre restreint

* Périmètre de travail restreint, pas un total national officiel.

Année 2024, avec des définitions et des couvertures différentes. Aucun classement comparable entre pays.

Sources : [18] EUDA — mortalité [19] ONS [20] Écosse [21] Irlande du Nord [22] BKA [17] DRAMES 2024 Archives I2 (p.38)

Fabryka : une capacité industrielle considérable

24

laboratoires démantelés
Févr. 2025 – janv. 2026

≈ 4 Md€



> 300 t de production potentielle
1 000 t de produits chimiques et précurseurs

Opération sur environ un an. Potentiel issu des saisies, sans mesure d'une capacité annuelle. Produits de synthèse variés.

Équivalence théorique au détail
Calcul ASSOMAX appliqué
au potentiel Fabryka

$300\,000\text{ kg} \times 13\,000\text{ €/kg}$
 $\approx 3,9\text{ Md€}$

Prix de référence : FTM / NOS

Faciles à obtenir. Difficiles à identifier.

Un accès banalisé

Vente en ligne, messages et livraisons. Les produits circulent dans les espaces de la vie quotidienne.

Un contenu incertain

Le nom vendu ne garantit pas la composition. Substitutions et mélanges exposent à des prises involontaires.

Des dommages graves

Intoxications, dépendance et urgences psychiatriques. Les proches subissent aussi les ruptures de soins et les violences.

Familles, proches, consommateurs et associations de réduction des risques ne peuvent porter seuls la veille sanitaire.

Drug checking et comptes Instagram alertent avec des moyens limités.

Nous demandons une alerte nationale coordonnée par les pouvoirs publics.

Les risques varient selon les substances, les doses et les mélanges. L'EUDA documente les substitutions de produits.

L'État sait alerter et outiller les médecins



5 février

ASSOMAX demande une information publique sur les risques mortels et psychiatriques des NPS.

11 juin

L'alerte cannabinoïdes explique comment repérer, soigner et signaler, dès la suspicion.

15 juin

ASSOMAX demande la même mobilisation pour les cathinones. Nous demandons une alerte nationale sur les produits à risque.

Demande du 5 février et alerte DGS publiques. La relance sur les cathinones du 15 juin figure dans nos archives.

Toxicophobie d'État : qui protège-t-on ?

Une personne trompée par un produit vendu comme du CBD doit être prévenue des dangers.

Une personne exposée sur un marché illégal a le même droit à la prévention.

La consommation ne doit retirer ni le droit aux soins, ni la dignité, ni l'attention portée à un décès.

Quand l'homophobie s'y ajoute, la stigmatisation atteint aussi les proches.

Le droit d'être protégé ne dépend pas du regard porté sur la victime.

Notre demande : des critères d'alerte transparents et une protection égale, sans stigmatisation.

Sources : [\[28\] DGS-Urgent](#) [\[32\] Saisine 13 mai](#)

Les familles prennent désormais la parole

Héroïne, VIH, quartiers populaires

Des populations ont longtemps subi le stigmat avant de bénéficier d'une réponse de santé publique. L'histoire rappelle le prix de cette attente.

Aujourd'hui, des familles qui ne se reconnaissaient pas dans les images habituelles de « la drogue » découvrent cette violence. Elles s'organisent et rendent ces morts publiques.

Deux associations de proches : ASSOMAX et Allez viens Théo.

Un repère historique pour interroger les réponses actuelles et la place de la parole des proches.

Le Défenseur des droits a reçu l'alerte



ASSOMAX1993

Association des Familles, Proches et Ami-e-s de Victimes des Nouvelles Drogues de Synthèse (NDS/NPS)

Association loi 1901 — RNA : W751281647

SIRET 103 377 073 00012

Adresse : 14 rue Lagille, 75018 Paris

Email : contact@assomax1993.fr

Site : <https://assomax1993.fr>

Lettre recommandée du 13 mai 2026,

À l'attention de :

Madame la Défenseure des droits

3 place de Fontenoy

75007 Paris

et

Ministère de la Justice

13 Place Vendôme

75042 Paris Cedex 01

Objet : Inégalités territoriales dans la prise en charge des familles confrontées à des décès liés aux drogues et aux contextes Chemsex

Madame, Monsieur,

Au fil des mois, à travers les échanges avec des proches venus de territoires différents, un constat revient avec une régularité troublante : toutes les familles ne semblent pas bénéficier du même niveau d'accompagnement, de lisibilité ou de prise en compte selon le lieu où surviennent les faits.

À Paris intra-muros, certaines familles décrivent l'existence d'un dispositif structuré : des échanges avec des services d'aide aux victimes, une forme de continuité institutionnelle, ainsi que des enquêtes pouvant rechercher les logiques de fourniture lorsque le décès intervient dans un contexte de consommation de drogues ou de Chemsex.

Dans certains dossiers, cette logique conduit également à interroger la qualification d'homicide involontaire par fourniture, lorsque la remise, la mise à disposition ou la circulation du produit ayant précédé le décès constitue un élément central de compréhension des faits.

L'article 221-6 du Code pénal définit l'homicide involontaire. La jurisprudence de la Cour de cassation a par ailleurs déjà admis qu'une condamnation pouvait être retenue lorsque la fourniture du stupéfiant avait joué un rôle dans le décès, même sans en être la cause exclusive.

05/06/2026 07:39

Gmail - Défenseur des droits - dossier n°26-026151



ASSO MAX <assomax1993@gmail.com>

Défenseur des droits - dossier n°26-026151

1 message

aziliz.aubin-kerzerho@defenseurdesdroits.fr «aziliz.aubin-kerzerho@defenseurdesdroits.fr»
Répondre à : aziliz.aubin-kerzerho@defenseurdesdroits.fr
A : contact@assomax1993.fr

4 juin 2026 à 17:42

Défenseur des droits

Numéro de dossier : 26-026151

Monsieur BAIN,

Vous avez appelé l'attention du Défenseur des droits sur les inégalités territoriales dans la prise en charge des familles confrontées à des décès liés aux drogues et aux contextes Chemsex.

Nous prenons bonne note de vos observations et vous remercions pour votre témoignage, qui nous éclaire sur la situation des familles victimes ne résidant pas à Paris, qui relatent un sentiment d'isolement. Votre témoignage participera à alimenter les réflexions du Défenseur des droits et à définir ses priorités d'action.

La description de situations telles que celle que vous présentez permet au Défenseur des droits d'affiner sa connaissance des dysfonctionnements des services publics.

Je vous prie de croire, Monsieur BAIN, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur "Protection des Droits - Relations avec les usagers"
Fabien DECHAVANNE

"Les données nécessaires au traitement des courriers reçus par le Défenseur des droits sont enregistrées dans un fichier informatisé réservé à son usage exclusif pour l'accomplissement de ses missions. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant par courrier ou par courriel au service Protection des données : protection-donnees@defenseurdesdroits.fr"

Défenseur des droits

Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07

<https://mail.google.com/mail/u/4/?ik=9fb9650d8&view=pt&search=all&permthid=thread-f:1867081601789191014&siml=msg-f:1867081601789191014> 1/1

Le témoignage des familles entre dans les réflexions de l'institution.

Nous attendons maintenant les suites de cette saisine.

Nous prenons bonne note de vos observations et vous remercions pour votre témoignage, qui nous éclaire sur la situation des familles victimes ne résidant pas à Paris, qui relatent un sentiment d'isolement. Votre témoignage participera à alimenter les réflexions du Défenseur des droits et à définir ses priorités d'action.

Dossier n°26-026151. La réponse du 4 juin prend en compte le témoignage, sans décision constatant une discrimination.

Sources : [\[32\] Saisine 13 mai](#) [\[33\] Réponse DDD](#)

Le Premier ministre transmet. Quelles suites ?

Santé et MILDECA doivent examiner la demande.

Cette transmission appelle une réponse de fond et un calendrier.



Michel MAU
Président et Fondateur de PlaySafe
89 Rue de Turbigo,
75003 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur Sébastien Lecornu,
HOTEL MATIGNON
57 Rue de Varenne,
75007 PARIS

Lettre recommandée avec accusé de réception du vendredi 29 mai 2026

Objet : Demande de clarification sur les dispositifs renforcés de veille sanitaire annoncés le 28 avril 2026, contribution à une meilleure lecture des dommages sanitaires émergents et renforcement de la protection des personnes en situation d'urgence

Monsieur le Premier Ministre,

Plusieurs signaux institutionnels récents soulignent la nécessité d'une lecture sanitaire plus rapide, homogène et consolidée des dommages sanitaires liés aux drogues, afin de renforcer les actions de prévention, de réduction des risques, d'accès aux soins, de santé mentale et d'accompagnement adaptées aux réalités observées sur le terrain.

À Paris, le parquet a indiqué que 18 personnes étaient décédées d'une overdose depuis le 1er janvier 2026, contre 29 décès sur l'ensemble de l'année 2025, dont une part importante serait survenue dans un contexte de chemsex selon les éléments communiqués par le parquet de Paris, dans un article du Parisien publié le 20 avril 2026 (édition papier du 21 avril 2026) intitulé « Overdoses à Paris : 18 morts depuis janvier, le chemsex en cause dans la moitié des cas ». Le parquet de Paris précise par ailleurs saisir systématiquement Paris Aide aux Victimes (PAV75), membre de la Fédération France Victimes, pour l'accompagnement des proches confrontés à ces décès.

En parallèle, en région Centre-Val de Loire, un entretien publié par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans l'entretien de la semaine faisait état, en 2025, de six décès documentés à Tours dans un contexte chem-sex, sur la base des données de l'institut médico-légal de Tours.

Ces éléments, issus de territoires et d'acteurs institutionnels distincts, invitent à renforcer la lisibilité, la consolidation et la coordination nationale des signaux sanitaires émergents liés aux drogues, sans remettre en cause les dispositifs existants ni le travail déjà engagé par les acteurs de la réduction des risques, du soin, de l'accompagnement, de la santé mentale et de la santé publique.

Lors des Questions au Gouvernement du 28 avril 2026, à l'occasion d'une question orale sans débat portée par Andy Kerbrat au ministre du Travail et des Solidarités Jean-Pierre Farandou, il a été affirmé que la protection des personnes devait constituer une priorité face à la diffusion de « produits dangereux » sur le territoire national, notamment dans le champ des drogues et des substances psychoactives. Il a également été indiqué que, dans les situations d'urgence liées aux consommations, la réponse sanitaire devait prévaloir et que plusieurs dispositifs de veille et d'alerte faisaient l'objet d'un renforcement.



Le Chef de cabinet

Paris, le 03 JUIL. 2026

Références à rappeler :
CAB/2026A/13468 - VA

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention du Premier ministre sur les dommages sanitaires liés aux drogues, et demandez une clarification sur les dispositifs renforcés de veille sanitaire.

Je n'ai pas manqué de lui transmettre votre courrier.

Monsieur Sébastien LECORNU tient à vous assurer que la lutte contre les addictions est une priorité du Gouvernement, notamment dans le cadre de la stratégie interministérielle 2023-2027 de mobilisation contre les conduites addictives. Ainsi, l'accent est mis sur le déploiement et le renforcement permanent d'un continuum de prévention, de soins et d'accompagnement, associant l'ensemble des acteurs concernés, afin de garantir une réponse des pouvoirs publics complète, efficace, et coordonnée.

Compte tenu de l'objet de votre démarche, j'ai adressé votre correspondance à Madame Stéphanie RIST, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, ainsi qu'à Monsieur Nicolas PRISSE, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), afin qu'ils en prescrivent l'examen et vous tiennent directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter à la connaissance de l'ensemble des cosignataires de votre courrier la teneur de cette réponse.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Paul-Hugo VERDIN

Monsieur Michel MAU
Président de PlaySafe
89 rue de Turbigo
75003 PARIS

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS
Tél. : 01 42 75 80 00

Le cabinet transmet pour examen. Nous demandons une réponse de fond et des échéances.

Sources : [\[34\] Courrier 29 mai](#) [\[35\] Réponse PM](#)

ASSOMAX alerte sur la perte du signal



ASSOMAX1993

Association des Familles, Proches et Amis des Victimes des Nouvelles Drogues de Synthèse (NDS/NPS)

Association loi 1901 — RNA : W751281647

SIRET 103 377 073 00012

Adresse : 14 rue Lagille, 75018 Paris

Email : contact@assomax1993.fr

Site : <https://assomax1993.fr>

Paris, le 23 juillet 2026

Lettre recommandée avec AR, À l'attention de :

Monsieur le Premier ministre

Hôtel de Matignon

57 rue de Varenne

75700 Paris SP 07

Copie :

Dr Nicolas Prisse

Président de la MILDECA

69 rue de Varenne

75007 Paris

Objet : Éléments complémentaires relatifs aux décès liés aux substances psychoactives – Renforcement de la coordination entre Santé, Justice et Intérieur

Monsieur le Premier ministre,

Je fais suite au courrier interassociatif adressé à vos services le 29 mai 2026 ainsi qu'à la réponse de votre cabinet nous informant de sa transmission à Madame la ministre chargée de la Santé et au président de la MILDECA afin qu'ils en assurent l'examen.

Depuis ce premier courrier, ASSOMAX a poursuivi l'accompagnement de familles confrontées aux décès d'un proche lié à la consommation de substances psychoactives. Ces accompagnements, les échanges menés avec différents acteurs institutionnels – notamment dans les domaines de la santé, de l'addictovigilance, de la médecine légale et des services d'enquête spécialisés – ainsi que l'analyse des situations qui nous sont confiées nous conduisent aujourd'hui à porter à votre connaissance plusieurs observations complémentaires.

Notre démarche ne consiste pas à remettre en cause l'action des institutions. Elle s'inscrit au contraire dans une volonté de contribuer, à partir de l'expérience des familles, à l'amélioration de la compréhension de ces décès et des dispositifs qui les entourent.

Au fil des dossiers, un constat revient avec régularité : un décès susceptible d'être lié à une consommation de substances psychoactives ne constitue pas uniquement un fait judiciaire. Il représente également un enjeu majeur de santé publique, de veille sanitaire, de sécurité intérieure et de prévention.

Chaque décès est susceptible d'apporter des informations essentielles sur l'évolution des pratiques de consommation, l'émergence de nouvelles substances, les circuits d'approvisionnement, les plateformes numériques utilisées, les modes de distribution, les polyconsommations ou encore les circonstances ayant conduit au décès. Ces informations peuvent contribuer à prévenir d'autres drames, à orienter les politiques publiques et à améliorer la connaissance des phénomènes émergents.

Or, notre expérience montre que cette approche globale n'est pas toujours possible.

À ce jour, seuls environ 17 % des dossiers accompagnés par ASSOMAX ont, à notre connaissance, fait l'objet d'investigations approfondies. Ce chiffre ne constitue pas une statistique nationale ; il reflète uniquement les situations suivies par notre association. Il représente néanmoins un signal de terrain qui nous conduit à nous interroger sur les conditions dans lesquelles certains décès sont investigués.

Les échanges que nous avons eus avec différents acteurs nous conduisent à considérer que, lorsqu'un décès ne fait pas l'objet d'investigations approfondies ou survient sans prise en charge hospitalière, les informations susceptibles d'alimenter les dispositifs d'addictovigilance ont moins de chances d'être recueillies et consolidées. Cette situation peut limiter la compréhension des phénomènes émergents liés aux substances psychoactives.

Les premières heures suivant un décès sont déterminantes. Elles conditionnent non seulement la manifestation de la vérité sur le plan judiciaire, mais également la possibilité de recueillir des informations utiles à la compréhension sanitaire du phénomène.

Lorsqu'une enquête est menée de manière approfondie, elle permet parfois d'identifier des fournisseurs, des circuits d'approvisionnement, des échanges numériques, des plateformes de mise en relation ou d'autres éléments susceptibles d'éclairer les circonstances du décès et de contribuer à la prévention d'autres situations similaires.

À l'inverse, lorsque les investigations s'interrompent très tôt, ces informations risquent de ne jamais être recueillies.

Cette réalité conduit ASSOMAX à considérer qu'une réflexion pourrait être engagée sur le renforcement de l'articulation entre les politiques de santé publique, les investigations judiciaires et les enjeux de sécurité intérieure lorsqu'un décès est susceptible d'être lié à une consommation de substances psychoactives.

Au cours des derniers mois, notre association a accompagné des familles confrontées à des situations très diverses : overdoses, intoxications aiguës, accidents survenus dans un contexte de consommation, chutes liées à des épisodes de déréalisation, mais également suicides intervenus sous l'emprise de substances psychoactives.

Dans plusieurs de ces situations, les analyses toxicologiques ont confirmé la présence de substances psychoactives. Pour autant, les proches indiquent n'avoir jamais été recontactés afin d'apporter des informations susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension des circonstances ayant conduit au décès.

Or, la toxicologie répond principalement à une question : quelles substances étaient présentes au moment du décès ? Elle ne permet pas, à elle seule, de comprendre le parcours ayant conduit à cette situation.

Sans préservation des traces, les preuves peuvent disparaître et le lien entre le décès et les drogues rester inconnu.

Les premières heures suivant un décès sont déterminantes. Elles conditionnent non seulement la manifestation de la vérité sur le plan judiciaire, mais également la possibilité de recueillir des informations utiles à la compréhension sanitaire du phénomène.

Le 23 juillet : les premières heures. Le courriel du 9 août, conservé par l'association, précise les « 48 heures ».

La relance d'ASSOMAX reçoit une réponse écrite



La MILDECA annonce que nos propositions nourriront les travaux interministériels.

J'ai pris connaissance avec une grande attention des observations et des propositions que vous formulez. Elles nourriront les travaux interministériels conduits avec les ministères et les opérateurs concernés. Les enjeux que vous soulevez, notamment en matière de coordination des acteurs, de partage de l'information, de veille sanitaire et d'amélioration de la connaissance des décès liés aux substances psychoactives, font l'objet d'une vigilance particulière de la part de la MILDECA, et d'ores et déjà prises en compte dans le cadre de la veille sanitaire et la gestion des alertes pilotées par le ministère chargé de la santé.

Nous demandons des décisions et un calendrier.

Réponse du 30 juillet au courrier du 23 juillet. Aucun calendrier précis n'est annoncé.

Après les courriers, quand le rendez-vous de travail ?

13 mai	Saisine du Défenseur des droits	23 juillet	ASSOMAX décrit la perte du signal
29 mai	Courrier interassociatif au Premier ministre	30 juillet	Réponse : travaux interministériels
4 juin	Prise en compte par le Défenseur des droits	9 août	ASSOMAX précise la question des 48 heures
3 juillet	Transmission à la Santé et à la MILDECA	9 septembre	Transmission des quatre propositions sanitaires

Les engagements pris appellent des actes et un calendrier.

Mai–juillet : courriers publics. Les dates d’avril, du 9 août et du 9 septembre sont documentées dans nos archives.

Sources : [\[07\] Courriers](#) [\[08\] Index des courriers](#) [\[35\] Réponse PM](#) [\[37\] Réponse MILDECA](#) Archives I3–I4 (p.38)

L'aide aux proches ne doit pas dépendre du territoire

65

décès par overdose à Paris
30 en 2025 + 35 en 2026
au 26 juin

À Paris



Un dispositif d'orientation des proches vers Paris Aide aux Victimes existe avec le parquet.

Dans les autres territoires

Des familles suivies par ASSOMAX disent n'avoir reçu aucune orientation comparable.

L'aide ne devrait dépendre ni de l'adresse, ni de la persévérance des proches.

Franceinfo, 26 juin 2026 : 30 + 35 décès. L'existence du dispositif ne prouve pas l'accompagnement de chaque famille.

Sources : [\[38\] Franceinfo](#) [\[39\] Parquet de Paris](#) [\[40\] PAV — France Victimes](#) [\[32\] Saisine 13 mai](#)

Quatre propositions pour ne plus perdre l'information

01 Auditer la vigie

Vérifier les codes et la circulation de l'information dans les secours, les urgences et la surveillance.

02 Tester sur le terrain

Un pilote AP-HP / GHU Paris pour repérer ce qui se perd, notamment en psychiatrie.

03 Relier les soins

Vérifier les comptes rendus dans le DMP et leur transmission vers les soignants.

04 Préserver le signal décès

Signaler dès la suspicion, puis compléter avec la toxicologie et les données de mortalité.

Quatre propositions de la V4 du 18 août, transmise le 9 septembre 2026. Document de travail conservé par l'association.

Sources : [\[41\] Vigie sanitaire](#) [\[42\] Qualification des décès](#) [\[36\] Courrier 23 juillet](#) Archives I4 (p.38)

31 août : les valeurs et les principes de l'IOAD

Honorer les personnes décédées, soutenir leurs proches et combattre la stigmatisation.



Née à Melbourne en 2001.
Penington la coordonne depuis 2012.

Six principes pour prévenir les décès

1. Prévenir les surdoses

Ces décès peuvent être évités.

2. Déployer les solutions éprouvées

Naloxone, réduction des risques et espaces de consommation.

3. Privilégier les soins face à la pénalisation

L'IOAD juge la criminalisation de l'usage inefficace et dommageable.

4. Protéger les droits et les personnes

Les lois doivent garantir la santé, la dignité et l'accès à l'aide.

5. Garantir des soins sans discrimination

Chacun a droit à une prise en charge respectueuse.

6. Agir avec les personnes concernées

Leur parole et la mobilisation collective sont essentielles.

Synthèse en français des principes officiels. Le mouvement associe mémoire, prévention et changement des politiques.

Sources : [\[43\] IOAD — campagne](#) [\[55\] IOAD : six principes](#) [\[57\] IOAD : ressources en français](#) [\[49\] Photo IOAD](#)

ASSOMAX s'inscrit dans le mouvement du 31 août

30 août 2026 au Rosa Bonheur



Un premier rendez-vous en petit comité, avec des personnes invitées, pour marquer le début de notre mobilisation.

Une mobilisation sur les réseaux

Nous avons communiqué sur les réseaux sociaux, avec de nombreux retours et relais.

À l'occasion du 31 août, le Gouvernement a aussi remis en avant le témoignage de Xavier et Nicole Bony, de l'association Allez viens Théo.

Nos engagements

Évaluer les politiques répressives

Mesurer leurs effets sur les décès, l'accès aux soins et la stigmatisation.

Soutenir la dépénalisation des usages

Renforcer les soins, l'accompagnement et la réduction des risques.

31 août 2027 : une reconnaissance officielle

Une commémoration nationale avec les proches et un bilan annuel des décès et des politiques menées.

Une première mobilisation associative. Une demande de mémoire publique, de prévention et de responsabilité politique.

Que chaque décès aide à éviter le suivant

Repérer les décès suspects, à domicile comme à l'hôpital.

Relier les informations, vérifier les causes et ne compter chaque personne qu'une fois.

Publier un bilan régulier, puis le consolider.

Identifier les produits en cause et mieux orienter et évaluer la prévention.

Les familles demandent qu'aucun signal sanitaire ne soit perdu.

Un bilan public régulier, avec des données consolidées, des périmètres explicites et une méthode transparente.

Sources : [\[42\] Qualification des décès](#) [\[46\] ONISR](#) [\[18\] EUDA — mortalité](#)

La santé publique doit savoir. Les proches doivent pouvoir choisir.

Une responsabilité publique

La loi doit imposer le signalement, même si les proches ne demandent pas d'enquête.

Des responsabilités claires et des sanctions en cas de manquement.

Un choix éclairé des proches

Nous demandons que les familles puissent choisir qu'une enquête soit menée ou non.

Le signal sanitaire doit être recueilli dans tous les cas.

Le choix de l'enquête est une réforme demandée. Les pouvoirs actuels du parquet demeurent. Le signal doit être garanti.

Six demandes pour protéger les vivants

Compter

Un compteur national des décès liés aux drogues.

Protéger

Des alertes, des soins et une aide aux proches sans stigmatisation.

Répondre

Un calendrier, des responsables et le suivi des engagements.

Un travail parlementaire, jusqu'à une commission à l'Assemblée ou au Sénat.

Nous demandons un rendez-vous officiel et un travail durable avec les élus et les familles.

Sources : [\[07\] Courriers](#) [\[42\] Qualification des décès](#) [\[43\] IOAD — campagne](#) Archives I1–I4 (p.38)

Comprendre

Audition confidentielle des neuf familles et examen des ruptures d'enquête.

Réformer

Quatre chantiers sanitaires. Loi coercitive : signalement obligatoire, contrôles et sanctions.

Reconnaître

Une commémoration officielle le 31 août 2027.

LA QUESTION DES FAMILLES

Comment une politique qui dit vouloir remonter les filières peut-elle ne pas le faire lorsqu'il y a un mort ?

**Cette question nous hante,
nous, les familles.**

Ressources 1 / 2

Chaque référence numérotée est cliquable et correspond aux renvois des slides.

[\[01\] ASSOMAX, les quatre piliers](#)

Association et missions

[\[02\] Qui sommes-nous ?](#)

ASSOMAX, présentation

[\[03\] Aide aux proches](#)

ASSOMAX, accompagnement

[\[04\] Articles et productions](#)

ASSOMAX, inventaire au 22/09/2026

[\[05\] Revue de presse](#)

ASSOMAX, articles et tribunes

[\[06\] Blog de Pierre ASSOMAX](#)

Le Club de Mediapart

[\[07\] Plateforme citoyenne](#)

Courriers et réponses publics

[\[08\] Index des courriers](#)

ASSOMAX, état au 18/08/2026

[\[09\] Maxime : première médiatisation](#)

Sud Ouest, 25/07/2025

[\[10\] Chemsex et santé publique](#)

Sud Ouest, papier du 02/05/2026

[\[11\] Maxime : la demande de justice](#)

Sud Ouest, 14/08/2026

[\[12\] Pourquoi nos morts ne comptent pas](#)

Strobo, 08/09/2026, pp.48–50

[\[13\] Obstacles au recensement](#)

OFDT, janvier 2017

[\[14\] L'obstacle médico-légal](#)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2026

[\[15\] Mort inconnue ou suspecte](#)

Code de procédure pénale, art.74

[\[16\] Obligations d'addictovigilance](#)

Code de la santé publique, R.5132-102

[\[17\] DRAMES 2024](#)

Réseau français d'addictovigilance

[\[18\] Mortalité dans l'Union européenne](#)

EUDA, rapport 2026, données 2024

[\[19\] Angleterre et pays de Galles](#)

ONS, décès enregistrés en 2024

[\[20\] Écosse](#)

NRS, mortalité 2024

[\[21\] Irlande du Nord](#)

NISRA, mortalité 2024

[\[22\] Allemagne](#)

BKA, tableau des décès 2024

[\[23\] Fabryka : 24 laboratoires](#)

Europol, 21/01/2026

[\[24\] Flux vers les Pays-Bas](#)

NOS, enquête du 04/06/2026

[\[25\] Enquête Follow the Money](#)

Version internationale, 21/08/2026

[\[26\] Nouvelles substances psychoactives](#)

EUDA, 09/06/2026

[\[27\] Risques des cathinones](#)

Drogues Info Service

Les précisions de méthode et les liens complets figurent également dans les notes des slides.

Ressources 2 / 2

Chaque référence numérotée est cliquable et correspond aux renvois des slides.

[\[28\] Alerte cannabinoïdes](#)

DGS-Urgent, 11/06/2026

[\[29\] Demande d’alerte du public](#)

ASSOMAX, 05/02/2026

[\[30\] Héroïne : perspective historique](#)

GRVS / OFDT, 2003

[\[31\] Allez viens Théo](#)

Association de proches

[\[32\] Saisine du Défenseur des droits](#)

ASSOMAX, 13/05/2026

[\[33\] Réponse du Défenseur des droits](#)

04/06/2026, dossier 26-026151

[\[34\] Courrier interassociatif](#)

29/05/2026

[\[35\] Transmission du Premier ministre](#)

03/07/2026

[\[36\] Préserver le signal des décès](#)

ASSOMAX, 23/07/2026

[\[37\] Réponse de la MILDECA](#)

30/07/2026

[\[38\] 65 décès à Paris](#)

Franceinfo, 26/06/2026

[\[39\] Enquêtes et aide aux proches](#)

Publication du parquet de Paris

[\[40\] Paris Aide aux Victimes](#)

Réseau France Victimes

[\[41\] Vigie sanitaire](#)

ASSOMAX, avril 2026

[\[42\] Qualification des décès NPS](#)

ASSOMAX, avril 2026

[\[43\] International Overdose Awareness Day](#)

Campagne mondiale du 31 août

[\[44\] IOAD : questions et repères](#)

Penington Institute

[\[45\] Mobilisation au Rosa Bonheur](#)

ASSOMAX, 30/08/2026

[\[46\] Un baromètre public régulier](#)

ONISR, août 2026

[\[47\] Magazine Strobo n°49](#)

Septembre–octobre 2026

[\[48\] Play Safe](#)

Association partenaire

[\[49\] Photo des bracelets IOAD](#)

Crédit Penington Institute / IOAD

[\[50\] Ruban violet](#)

Visuel ASSOMAX

[\[51\] Photographie Fabryka](#)

Crédit Europol

[\[52\] Relais du premier article](#)

ASSOMAX, Sud Ouest juillet 2025

[\[53\] Relais de l’article de mai](#)

ASSOMAX, Sud Ouest mai 2026

[\[54\] Relais de l’article sur Maxime](#)

ASSOMAX, Sud Ouest août 2026

[\[55\] Les six principes de l’IOAD](#)

Penington Institute, principes de 2024

[\[56\] Relais du Gouvernement](#)

Facebook, journée du 31 août

[\[57\] Ressources IOAD en français](#)

Supports officiels de la campagne

Archives internes I1–I4 : activité, dossiers confidentiels, calculs et échanges institutionnels. Détails dans les notes.
Les documents familiaux et les listes d’adhérents restent confidentiels.